

L'insécurité linguistique et son influence sur l'apprentissage et l'acquisition du Français en Algérie

الأستاذة : بجاوي نبيلة

قسم اللغة الفرنسية

كلية الآداب و اللغات

جامعة محمد خيضر -بسكرة (الجزائر)

ملخص:

تلعب اللغة دورا هاما في المجتمع،

كاللغة الفرنسية التي لا تزال جزءا هاما

في المجال اللغوي الجزائري .

و الموضوع الذي نحن بصدد التحدث

عنه يعتبر كإجابة لعدة تساؤلات حول

تدهور مستوى طلاب اللغة الفرنسية .

لماذا لا يستطيع طلابنا التغلب على

صعوبة القواعد التي تضبط اللغة

الفرنسية ؟ هل يشكل عدم "الأمن اللغوي

"حاجزا في دراسة هؤلاء الطلبة ؟ أو

أنه الإجابة على الحالة السلبية التي

تعاني منها اللغة الفرنسية في الجزائر؟

Résumé :

La langue joue un rôle primordial dans la société. La langue française a, longtemps, fait partie du paysage linguistique algérien et c'est toujours le cas. Cette langue est quasiment omniprésente dans un univers linguistique complexe par sa diversité. Le sujet que nous allons aborder est considéré comme étant la réponse à beaucoup de questions qui se posent sur le niveau des apprenants du français langue étrangère en Algérie. Pourquoi nos étudiants n'arrivent-ils pas à venir à bout des normes qui gèrent le français ? L'insécurité linguistique constitue-t-elle un obstacle dans le parcours d'apprentissage de ces étudiants ? Ou bien est-elle la réponse au « pourquoi » de cette dégradation ascendante du français en Algérie ?

Introduction :

Par le présent article, nous voulons jeter la lumière sur un concept qui apporte beaucoup d'éléments de réponse quant au sujet des difficultés de l'acquisition/apprentissage des langues étrangères, le français, dans notre cas. Nous avons opté pour une approche analytique du sujet en citant les spécialistes du domaine, entre autres William Labov, inventeur du concept.

Le français est en Algérie depuis 1830, il a acquis le statut de langue étrangère tout de suite après l'indépendance. Depuis, on assiste à une évolution régressive de cette langue. Certes les premières années d'après l'indépendance ont connu l'apogée du français, les algériens étaient francophones, pour la plus part d'entre eux, ils maniaient cette langue avec aisance et pouvaient l'utiliser dans n'importe quelle situation de communication. Malheureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

En effet, depuis le début des années 70, et avec l'avènement de l'arabisation, le français a considérablement perdu de terrain au niveau de la pratique chez les locuteurs algériens. Son emploi n'est plus aussi répandu qu'il ne l'avait été auparavant.

Appartenant au corps enseignant depuis quinze années, nous nous sommes longtemps demandé le pourquoi de ce recul dans l'acquisition du FLE chez nos apprenants.

La réponse nous a été révélée avec l'émergence du concept de « l'insécurité linguistique ». Un sentiment dont sont victimes nos apprenants, et qui les empêche d'aller vers la langue française, pire encore il les oblige à ne plus être capable d'acquérir cette langue et creuse de plus en plus profondément le fossé entre eux et le français.

Notre présent travail permet de parcourir l'itinéraire de ce concept. Mais avant de s'engager dans ce sens, nous allons essayer de présenter un aperçu sur la présence de la langue française en Algérie.

I- Le français, langue étrangère en Algérie :

Nous avons pensé qu'il était inutile d'évoquer l'histoire de la langue française en Algérie, qui a été bien détaillée par TALEB EL IBRAHIMI.K , dans son livre « Les algériens et leur(s) langue(s) ». Le français s'est donc retrouvé côte à côte avec la langue arabe (classique) et tous les autres parlers qui sont tous aussi importants, même s'ils restent à la forme orale, et leur emploi reste restreint à la sphère des rapports informels.

Dans le domaine formel, par contre, on trouve l'arabe classique et le français. L'arabe classique étant la langue du coran et celle du pouvoir, de son administration et de toutes les institutions de l'état. C'est la langue officielle de la république algérienne. Le français est aussi une langue très présente en Algérie, il est parlé par une large partie des algériens, en effet, il raisonne des couloirs et bureaux des institutions étatiques jusqu'aux rues. Le journal de la république algérienne (JORA) paraît en arabe classique et en français ; même chose pour les diplômes universitaires. Les pièces d'état civil portent la mention "écriture du nom en caractères latins."

« Bien avant l'indépendance de l'Algérie, cette langue d'origine étrangère possède un statut privilégié par rapport à toutes les autres langues en présence, y compris l'arabe moderne ; elle a marqué profondément l'inconscient de plusieurs générations d'algériens parce que sa diffusion a été le prolongement logique de la domination coloniale et des diverses politiques linguistiques et culturelles mises en place à partir de 1830 en substituant à la langue et à la culture arabes. »¹

Malgré l'arabisation, le français persiste à exister au sein de l'école algérienne. À l'université, des branches comme la médecine ou l'architecture sont toujours enseignées en français, sans parler de la presse en langue française, très lue et les programmes de télévision satellitaires français très suivis.

Après l'indépendance de l'Algérie, ses cadres, bien que peu

nombreux étaient presque tous des francophones. Le français était enseigné à l'école, et parlé en dehors de l'école. Mais cette situation n'a pas duré longtemps, en effet, l'Arabe a repris sa place légitime, celle de la première langue en Algérie, de ce fait, le français s'est trouvé relégué à la case de langue étrangère, chose qui lui a fait perdre du terrain et l'a déstabilisé de son trône.

Le coup fatal vint avec l'arabisation, une revanche légitime de la part d'une langue bafouée pendant plus d'un siècle.

« Placé depuis 1962 dans un rapport conflictuel avec la langue arabe consacrée langue nationale, le français est clairement défini sur le plan institutionnel comme une langue étrangère. Mais ce statut officiel reste absolument théorique et fictif : en effet jusque dans les années 1970 le champ linguistique se caractérise par une forte prééminence de l'usage de la langue française ; celle-ci reste dominante dans les institutions administratives et économiques marquées profondément par la francophonie et les traditions de gestion héritées de l'administration coloniale. L'étendue de la diversité des champs d'action de cette langue ainsi que son prestige semblent être les facteurs dynamisants qui lui confèrent une bonne position dans la hiérarchie des valeurs sur le marché linguistique algérien. »²

Cette politique d'arabisation intensifiée à partir des années 70 a fortement inscrit la présence de l'arabe classique dans le paysage algérien, et a eu comme conséquence directe une régression du français dans les années 80. Le français n'est alors enseigné que comme une simple matière parmi d'autres, ce qui a délimité dangereusement son champ d'action. Sans oublier le nouveau cadre socio culturel qui ne favorisait guère l'apprentissage de cette langue. Conséquence évidente à ceci, le français est devenu de plus en plus difficile à acquérir.

Plus encore, avec la dégradation de son statut c'est son corps qui l'est aussi, en effet, on ne retrouve plus le bon locuteur

francophone d'autre fois, qui jongle avec les mots, et qui use des expressions fines avec une aisance naturelle.

Aujourd'hui, malgré la poussée inévitable de l'anglais, le français garde en Algérie un statut privilégié. Les inscriptions de français côtoient les indications en arabe sur les routes, dans les rues et dans les lieux publics. Ceci n'empêche pas le fait que cette langue soit de moins en moins maîtrisée par les algériens, et en particulier par ses apprenants.

1. La réalité du FLE en Algérie :

Après avoir côtoyé la langue française pendant neuf ans, l'apprenant se retrouve dans l'incapacité de pratiquer cette langue, il est comme désarmé face à elle, n'ayant en sa possession aucune arme pour se défendre.

Et on rencontre ce même apprenant à l'université à faire des études en langues étrangères, s'agissant dans notre cas, du français. Et qu'il ait choisi ou non cette branche, il n'en est pas plus capable d'assumer ce choix. En effet, il va vite se retrouver face à une langue qu'il maîtrise mal, une langue qu'il est sensé pratiquer couramment, mais ce n'est guère le cas.

Sans le savoir, cet étudiant va se voir entraîné, face au français, par un sentiment de peur, d'hésitation voire d'intimidation, mais au fond ce sentiment n'est autre que celui d'insécurité vis-à-vis des normes qui gèrent cette langue.

En effet chaque année, des dizaines d'étudiants s'orientent vers le département de français pour y recevoir une formation en FLE sans toute fois maîtriser la langue française pour une grande partie de ce nombre, conséquence immédiate, ils se trouvent confrontés au sentiment d'insécurité linguistique qui les empêche d'avancer et peut même les bloquer et les pousser à abandonner leurs études.

L'insécurité linguistique se présente comme la quête d'une

légitimité linguistique. Son étude est relativement récente et remonte aux années 60, comme nous l'avons déjà signalé. Elle fait l'objet de plusieurs études. Parmi ces études qui s'inscrivent notamment au sein de l'école variationniste, celles de LABOV sont les plus remarquables. Depuis, l'IL est considérée comme une conséquence de la variation linguistique.

II- L'insécurité linguistique :

Dans son livre intitulé « Sociolinguistique, concepts de Base », MOREAU.M.L permit à un groupe de chercheurs de s'exprimer sur une multitude de sujets linguistiques ; FRANCARD.M, professeur à l'université catholique de Louvain choisit le concept d'insécurité linguistique (noté IL) ce qui nous a beaucoup aidé à donner une large vision du sujet et de ses contours.

Ce concept subit des métamorphoses, et ceci, selon le contexte dans lequel il est utilisé. Employé, initialement avec la notion de "prestige", le concept d'insécurité linguistique, a été adopté par d'autres linguistes et adapté à des situations d'apprentissage différentes.

1. Naissance du concept :

Le concept d'IL apparaît pour la première fois dans l'ouvrage « Sociolinguistique » de l'américain LABOV.W en 1976. Pour lui, il y a une double démarche : le repérage des symptômes de l'IL, et la mesure de celle-ci au moyen d'un test qui donne l'indice d'insécurité linguistique.

LABOV.W a travaillé sur la stratification sociale en 1966. Ses travaux donnèrent naissance à la notion d' « insécurité linguistique ». Il étudiait précisément un changement linguistique en cours dans la communauté new-yorkaise. La réalisation du phonème /r/, ce qu'il remarqua à ce moment c'est qu'il y'avait une discordance entre ce que

certaines locuteurs prétendent prononcer et ce qu'ils prononcent effectivement. LABOV est arrivé à en conclure que la petite bourgeoisie présentait un cas typique d'insécurité linguistique révélé par l'écart entre la performance de ses locuteurs et leur autoévaluation.

L'origine de cette insécurité linguistique réside dans le fait que cette classe sociale, à savoir, la petite bourgeoisie, tend à se rapprocher des groupes dominants, étant elle-même dans une position intermédiaire sur une trajectoire sociale ascendante.

Cette tentative de rapprochement porte en elle le souci d'adopter les pratiques linguistiques propres à la classe dominante, d'où un effort conscient de correction allant jusqu'à l'hypercorrection. Accompagnée, précise LABOV cité par FRANCARD, d' « une hypersensibilité à des traits linguistiques qu'ils emploient mais qu'ils savent stigmatisés, des réactions fortement négatives envers certains des usages linguistiques dont ils ont hérités et une perception erronée de leurs propres productions.»³

Traditionnellement, l'IL fait l'objet de l'étude sociolinguistique. Les sociolinguistes replacent notamment l'IL dans l'ensemble plus vaste des attitudes linguistiques. Ces attitudes véhiculent les jugements de valeurs envers les différentes variétés linguistiques et constituent ainsi le discours épilinguistique. Ces attitudes sont profondément liées à la norme linguistique.

Les études sociolinguistiques montrent que la norme est une réalité plurielle qui est régie surtout par des forces sociales. En d'autres termes c'est la communauté linguistique qui attribue des valeurs extra-linguistiques à la variation linguistique et elle sanctionne ainsi certains emplois langagiers. Des lors, cette norme peut engendrer une insécurité linguistique : certains locuteurs se sentent incapables de maîtriser la norme légitime, véhiculée par, entre autres, l'école et les classes sociales élevées.

BOURDIEU.P propose, quelques années plus tard, une analyse similaire sur la classe dominée dépourvue du capital

économique et culturel et dont la langue légitime est une composante.

Les locuteurs de cette classe se trouvent volontairement en situation d'insécurité linguistique, qui présente les mêmes aspects que ceux cités par LABOV, à savoir des corrections auxquelles les dominés soumettent les aspects stigmatisés de leur lexique et de leur syntaxe ; « [...] ou dans le désarroi qui leur fait "perdre tous leurs moyens" les rendent incapable de "trouver leurs mots", comme s'ils étaient soudain dépossédés de leur propre langue.»⁴

TRUDJILL.P (1974), nous donne une autre facette de l'insécurité linguistique, et ceci chez les locuteurs féminins de Norwich (Grande Bretagne) qui ont tendance à surévaluer le nombre de variantes phonétiques « prestigieuses » dans leurs productions (par exemple, la prononciation [ju :], jugée plus prestigieuse que [u :], dans des mots comme *true*, *student*, *music*, etc.) Ces locuteurs féminins, étant plus prédisposées à se conformer aux exigences du marché des biens symboliques, en particulier dans les domaines des pratiques linguistiques, aspirent, de toute évidence, à s'approprier les formes légitimes.

BOURDIEU souligne le rapprochement évident entre le sentiment d'insécurité chez ces locuteurs féminins et celui de la petite bourgeoisie mis en évidence par LABOV.

A la suite de LABOV, divers travaux ont montré que d'autres catégories de locuteurs se retrouvent en situation d'insécurité linguistique qui se manifeste dans l'écart significatif entre les pratiques linguistiques effectives et l'autoévaluation.

Dès l'apparition du concept, l'insécurité linguistique est présentée comme « la manifestation d'une quête de légitimité linguistique vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguisée tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minorisation et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale.»⁵

C'est-à-dire qu'en situation d'insécurité linguistique les locuteurs mesurent la distance entre la norme qu'ils utilisent et celle qui domine le marché linguistique.

La sécurité linguistique est, quant à elle, caractérisée par la maîtrise de la norme et la possession de la légitimité linguistique.

2. Développement théorique du concept :

Les recherches sur l'insécurité linguistique sont les plus nombreuses dans le monde francophone. Cet ancrage géographique n'est pas le fruit du hasard. En effet l'IL est concomitante de l'expansion du français depuis le moyen âge, (dès la fin du XII siècle, DE BÉTHUNE.C, auteur français, originaire du Pas-de-Calais et DE VARENNE.A de Lyon font part de leur dépit de ne pouvoir user d'une « parole Française » telle qu'on l'a pratiquée dans l'Île de France.

Des manifestations de cette déception linguistique ont été observées dans toutes les régions de France où le français dominait.

« Les français devant la norme » est le premier ouvrage à exploiter le concept de l'IL dans le domaine francophone. Par ce travail, qui adopte une démarche proche à celle de LABOV, GUEUNIER, auteur du livre, et ses collaborateurs, étudiant les attitudes face à la norme dans des milieux urbains différents en France remarquent que dans les régions où coexistent le français et une langue régionale, l'IL est très manifeste.

FRANCARD.M (1989) réinterprète les conclusions de GUEUNIER et confirme l'hypothèse selon laquelle l'institution scolaire dans le monde francophone, accroît l'IL et cela en mettant l'accent sur la dépréciation des variétés linguistiques régionales au profit d'un « modèle mythique » et inaccessible, « Le bon usage » souvent assimilé au « français de Paris ».

Toutes ces hypothèses contribuent de près ou de loin à

l'élargissement de la conception labovienne de l'IL. Pour LABOV et BOURDIEU, la langue reconnue comme légitime est celle d'une classe dominante, pour GUENIER, elle est celle d'une communauté linguistique où le français domine au dessus d'un amalgame de parlers dominés. Pour FRANCARD, la langue est celle des locuteurs fictifs détenteurs de « la » norme linguistique prônée par l'institution scolaire.

Constatation évidente, on ne cerne pas vraiment les contours de la légitimité linguistique qui deviennent de plus en plus abstraits ; chose qui rend cette légitimité de plus en plus inaccessible. Ce qui nous mène tout droit dans le domaine des représentations qui sont moins un miroir du réel (c'est à dire des pratiques linguistiques objectives) que des constructions mentales investies des présupposés, de la subjectivité, des stratégies de tout un corps social.

L'IL présente plusieurs facettes. Le locuteur insécurisé n'apprécie guère certains usages linguistiques de sa communauté, il a une perception erronée de son propre discours, et il est habité par un souci constant de correction linguistique. Tous ces critères nous permettent de dresser un semblant de portrait robot de ce locuteur insécurisé.

Pour LABOV, l'indice privilégié de l'IL est le décalage entre ce que produisent effectivement les locuteurs, et ce qu'ils disent produire. Il arrive que le locuteur soit confus entre l'intensité du sentiment d'IL et la capacité à verbaliser cette même intensité ; sachant que « la formule ultime de l'insécurité linguistique est celle qui contraint le locuteur au silence. »⁴ Au fait le locuteur souffre d'un mal être linguistique, comme le précise Labov.

Un certain nombre de travaux récents ont favorisé l'étude des représentations des locuteurs indépendamment de leurs pratiques effectives. Cette méthodologie est basée sur des méthodes d'enquête tel le questionnaire, l'interview... ou le locuteur est amené à se prononcer sur certains phénomènes linguistiques. L'analyse de ces productions épilinguistiques permettra au linguiste de dégager quelles

valeurs, positives ou négatives, sont associées aux usages mis en présence.

L'insécurité linguistique est un concept-clé dans l'étude des représentations, dont l'apport est essentiel pour une théorie du changement linguistique et pour la compréhension du fonctionnement social des usages linguistiques.

LABOV travaille sur des situations concrètes contemporaines, il se pose des problèmes de méthodologie de l'enquête, en bref, il construit un instrument de description qui tente de dépasser, en les intégrant, les méthodes heuristiques de la linguistique structurale. Il est à l'origine du courant connu sous le nom de linguistique variationniste .

L'insécurité linguistique, que LABOV a bien située dans la stratification sociale, en particulier chez la petite bourgeoisie étant la couche la plus porteuse de cette insécurité, est à l'origine du phénomène d'hypercorrection.

Les locuteurs se considèrent comme utilisant la forme à laquelle ils aspirent et qui a pour eux des constatations favorables plutôt que la forme qu'ils utilisent réellement.

On doit, néanmoins signaler que l'IL chez LABOV présente au moins deux limitations importantes : elle ne s'appliquait qu'à des situations monologiques (dans son cas, l'anglais) et elle ne servait qu'à illustrer le rôle joué par une classe sociale particulière dans le changement linguistique. C'est-à-dire que LABOV ne prenait en compte que l'IL formelle de la petite bourgeoisie. Or les représentations produisent de la sécurité/insécurité dans différents domaines, formes, statut, image et fonction identitaire des langues, et le croisement de ces différents paramètres donne naissance à une typologie des situations représentatives permettant de mieux cerner les situations sociolinguistiques.

Ces représentations agissent sur les pratiques et sont en

relation avec les notions de sécurisation et d'insécurisation car l'insécurité n'est pas innée, elle est acquise, produite par le social. Chose qu'a démontré LABOV lors de ses différents travaux sur le concept d'IL. Ces mêmes travaux qui ont permis le développement d'autres disciplines ayant une relation avec l'étude de l'interaction verbale dans un contexte social authentique.

2.1 Sécurité, insécurité :

« On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leurs façons de parler, lorsqu'ils considèrent *leur* norme comme *la* norme. A l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas. »⁶

Le long de notre enquête nous avons découvert avec stupéfaction à quel point nos étudiants manquaient de sécurité en essayant d'utiliser la langue française comme outil de communication, à quel point, aussi, ils étaient en manque de phrases, voire de mots, en abordant essentiellement leurs enseignants, parce qu'il est rare, si ce n'est pas exclu, qu'ils utilisent le français entre eux. Effectivement il ne nous est jamais arrivé au cours de notre enquête de croiser des étudiants discutant en français en dehors des murs des classes ou déjà là, la pratique de cette langue étrangère reste restreinte.

2.2 L'hypercorrection :

Si un locuteur pense qu'il existe une façon prestigieuse de parler sa langue implique, si l'on ne pense pas posséder cette façon de parler, qu'on tente de l'acquérir. Cela veut dire que quelque part ce locuteur se sent en insécurité puisqu'il ne possède pas *la* norme et qu'il veut tendre vers elle. Plus le chemin qui le sépare de cette norme est long, plus le sentiment d'insécurité linguistique chez ce locuteur est profond et vice versa, c'est-à-dire plus ce chemin est court moins le sentiment d'IL est fort.

Or ce mouvement tendanciel vers la norme peut engendrer une restitution exagérée des formes légitimes : l'hypercorrection qui est manifeste dans la volonté de certains locuteurs insécurisés d'imiter la forme dominante de la langue et d'en rajouter et ceci en adoptant des stratégies différentes : faire croire que l'on domine la langue légitime.

Pour illustrer ce cas, LABOV.W cite l'exemple des locuteurs migrants de première génération qui, en anglais, ne réalisent pas la distinction entre certaines voyelles chose qui donne lieu à une prononciation assez confuse. Mais leurs enfants vont tout faire pour éviter cette prononciation qui par hypercorrection entraîne une exagération évidente. Cette hypercorrection témoigne bien sur d'une insécurité linguistique : c'est parce qu'on considère sa façon de parler comme peu prestigieuse que l'on tente d'imiter de façon exagérée, les formes prestigieuses.

Ce phénomène existe partout dans le monde, et il est très présent chez nous en Algérie, quand, par exemple une famille de villageois emménage en ville, les enfants, surtout, découvrent qu'ils utilisent une variante linguistique (dominée) par rapport à leurs camarades citadins qui eux emploient une forme prestigieuse (dominante), chose qui va ridiculiser les premiers et les pousser, soit à se taire, soit à transformer leur parler afin qu'il ressemble le plus possible à la variante prestigieuse, tout en risquant de tomber dans le piège de l'hypercorrection. Ces deux tentatives témoignent inévitablement du profond sentiment d'insécurité linguistique duquel souffrent ces enfants.

L'hypercorrection peut être perçue comme ridicule par ceux qui dominent la forme légitime et qui vont donc, en retour, juger de façon dévalorisante ceux qui tentent d'imiter une prononciation valorisée.

Les enjeux de l'acquisition d'une certaine forme linguistique, du contrôle d'une certaine prononciation, ne sont linguistiques, qu'en apparence, car derrière cette quête de maîtrise linguistique se cache une quête de compétence sociale qui tend à en tirer des bénéficiaires

sociaux.

L'IL est avant tout une attitude. Les attitudes constituent la dimension évaluative des représentations sociales. Les attitudes vis-à-vis d'une langue sont une composante essentielle de l'identité culturelle. Connaître les représentations sociales peut permettre d'adopter certains contenus scolaires, notamment sur la norme, sur la variation.

3. La norme et sa relation avec l'insécurité linguistique:

Introduction :

On a vu précédemment que le sentiment d'insécurité linguistique est directement lié à la non maîtrise de la norme et que plus le locuteur est loin de la norme, plus il se sent en insécurité, et plus il s'en approche, plus il est à l'abri de cette insécurité.

3.1 Aperçu historique :

MOREAU.M.L a regroupé dans son livre cité plus haut des données générales sur la notion de norme, qui ne peuvent que nous intéresser.

D'origine allemande, né au contact de la philosophie néokantienne, le mot norme appliqué à la langue n'est pas d'utilisation ancienne.

Qualifiée de hautement polysémique, la norme est une notion très discutée, et au centre de nombreux débats sur la nature des langues et leur relation à la société.

Entre les deux guerres, ce mot s'est diffusé dans les nouvelles sciences sociales allemandes, pour aller vers le monde anglo-saxon et finir d'apparaître, assez récemment, en linguistique pour ne figurer que tardivement dans les dictionnaires de langue.

Mais ce n'est pas pour autant que la pratique normative n'existait pas. Dans le domaine du français tout ce qui est grammaire est normatif et il est normal que le grammairien vise à réglementer la langue dont il écrit le « (bon) usage ». C'est au milieu du XIX siècle que cette expression perd de son ampleur et que la grammaire normative est périphérique, et se trouve en duel avec la grammaire descriptive soutenue par la linguistique. Mais avec le développement de la sociolinguistique qui rejette la conception de la langue comme un objet homogène, abstrait de ses conditions de production historique et sociale, en excluant l'énonciateur, il a bien fallu reconsidérer la réalité normative qu'on avait voulu écarter.

3.2 Norme linguistique et règle linguistique :

La norme renvoie au rapport que les sociétés entretiennent avec les langues et leurs usages.

La notion de « règle » quant à elle renvoie à des phénomènes internes au fonctionnement des langues et désigne le fait que toute langue obéit à des organisations spécifiques au plan phonétique, morphologique et syntaxique. Ceci dit, une norme peut bien exister sans pour autant obéir aux règles grammaticales, il suffit qu'elle soit partagée par les membres de la même communauté linguistique.

3.3 La norme en sociolinguistique :

Pour le sociolinguiste le sens de la « norme » est différent de celui utilisé dans le langage usuel où il renvoie à « règle », « recommandation » et donc à la notion de faute.

Pour le sociolinguiste la norme renvoie au fonctionnement collectif, habituel, usuel de la langue. La norme n'est que l'usage commun entre la systématicité de l'idiome et la multiplicité des usages individuels. Et comme les façons de parler habituelles sont différentes, la norme ne sera pas la même partout et sera donc relative par rapport à plusieurs facteurs, à savoir l'appartenance à tel groupe social, à telle profession, à tel espace géographique... chose qui est

tout à fait normale.

Ceci dit il est indispensable qu'il y ait des formes normées « consensuelles », ainsi pour qu'une langue dominée et donc minorée, domine, elle doit avoir recours aux normes collectives (lexicales, grammaticales, phonétiques, orthographiques.)

L'idée c'est qu'il y a des façons à bien parler les langues et d'autres façons sont à condamner.

Il existe, chez tous les locuteurs, une sorte de norme spontanée qui les fait décider que telle forme est à proscrire, telle autre à admirer et c'est ce qu'on appelle le « bon usage ».

Tout comme les usages, la norme varie géographiquement, socialement et historiquement, en effet, on n'a pas les mêmes attitudes linguistiques dans la bourgeoisie et dans la classe ouvrière, à Alger ou dans le sud algérien, aujourd'hui et il y a un siècle.

La sociolinguistique s'intéresse ici au comportement social que cette norme peut entraîner. Elle peut, en fait, avoir deux types de retombées sur les comportements linguistiques : les unes concernent la façon dont les locuteurs considèrent leur propre parler, les autres concernent les réactions des locuteurs au parler d'autrui. Dans le premier cas on valorisera sa pratique linguistique ou on tentera au contraire de la modifier pour se conformer à un modèle prestigieux, dans l'autre cas on jugera les gens sur leur façon de parler.

Dans ses travaux, LABOV.W distingue entre deux types de normes : normes stigmatisées (voilées, cachées), et normes manifestes (acceptées). Les variantes du statut élevé sont prestigieuses et sont associées au pouvoir social indéniable des locuteurs de la classe supérieure.

Pour la linguistique variationniste, il y a autant de normes que de variations et par conséquent, là où il n'y a pas variation il ne peut y avoir plusieurs normes.

Pour revenir à notre sujet concernant le sentiment d'insécurité linguistique chez les étudiants de français, on a constaté que c'est bien l'écart existant entre ces étudiants et la norme régissant la langue française qui les pousse vers le sentiment d'insécurité linguistique.

Il est plus qu'évident que le sentiment d'IL peut constituer un obstacle à la fois dangereux et infranchissable pour les apprenants de français qui en sont victimes ; leur vocabulaire étant restreint voire même inexistant, l'usage des marques grammaticales est approximatif, ils éprouvent une difficulté douloureuse à organiser chronologiquement et logiquement les parties de leur discours, conséquence immédiate : ce langage affaibli par ces tourments linguistiques n'est valable qu'approximativement et ne peut être utilisé dans une plus large perspective. De ce fait, il interdit l'accès à l'écrit à ceux qui sont impuissant à l'oral, et la langue devient, donc, inaccessible pour eux.

L'être humain, depuis le tout premier moment où il apprend à parler, se trouve soumis à des consignes qu'il doit suivre (on dit ceci, on ne dit pas cela, etc.). Enfant il conjugue mal les verbes, rend féminin ce qui est masculin et vice versa ; il parle au singulier quand il pense au pluriel ...c'est qu'il n'a pas, encore, en sa possession toutes les règles qui gèrent l'univers de la langue. Des règles qu'il acquerra au fur et à mesure qu'il avancera dans la vie. Petit à petit, dans son cerveau, commencera à se construire tout un réseau de règles qui lui faciliteront, le maniement de la langue maternelle. A l'école, l'enfant se voit soumis à d'autres règles, plus académiques et plus difficiles à assimiler et donc à acquérir. C'est une toute nouvelle langue qu'il découvre.

Et c'est justement à ce niveau là que doit commencer l'opération de prévention du sentiment de l'insécurité linguistique, il ne faut pas permettre au faussé de se creuser entre l'apprenant et la norme qui gère la langue étrangère qu'il est entrain d'essayer d'acquérir, non pas sans difficultés, si on prend en considération tous les facteurs (sociaux, culturels et économiques).

Aussi, il est impératif de prendre en charge l'étudiant insécurisé lors de sa première année d'études, et faire en sorte de le débarrasser du sentiment d'insécurité, en renforçant son savoir linguistique et sa connaissance de la norme, chose sans laquelle il lui sera quasiment impossible de terminer ses études en toute sécurité.

« *Apprendre une langue, c'est apprendre les règles du système linguistique formel et les règles d'emploi de la langue. Tant qu'un apprenant ne sait pas comment utiliser les ressources d'une grammaire pour énoncer des messages doués de sens dans des situations de la vie réelle, on ne peut pas dire qu'il connaît une langue. Il doit savoir quelle variété de langue utiliser dans telle situation particulière, comment varier son style selon la personne à laquelle il s'adresse, à quel moment il doit parler ou rester silencieux, accompagner ou non tel ou tel geste de son discours.* »⁷

C'est ce dont nos étudiants ont besoin, car il ne suffit pas de leur inculquer les règles de base de la langue française, mais aussi il leur faut savoir comment manier cette langue dans divers contextes sociaux.

Conclusion :

On a tendance à croire que les normes d'une langue sont établies par des spécialistes dans la matière ; les grammairiens, émetteurs professionnels

de normes prescriptives, dont l'objectif est l'identification et la promotion des bonnes formes, qui jouent aussi un rôle important dans le processus de codification, de standardisation et de normalisation d'une langue.

Le produit de leurs travaux n'est qu'une adaptation pure et simple des formes ambiantes dans la communauté et plus précisément dans la classe dominante, détentrice du capital symbolique.

Il suffit alors à ces spécialistes de déplacer des attributions, en se donnant le rôle de celui qui a émis ces sélections, qui sont, au fait, à l'origine de la classe dominante détentrice de la norme, de la légitimité linguistique.

4. Le français, une langue difficile :

Dans son livre : « Le français dans tous les sens », WALTER.H propose une étude très intéressante mais surtout très détaillée du français en tant que langue, concernant la difficulté du français elle avance que ses formes sont contraignantes et ceux qui veulent apprendre cette langue sont à plaindre. Ils doivent « mémoriser à la fois *entier et intégrité, vide et vacuité, proche et proximité*, ou pis encore, *aveugle et cécité* (et si aveuglement existe aussi, il n'a plus aujourd'hui le même sens que *cécité* et ne peut donc pas le remplacer). »⁸

Toujours dans le même ouvrage l'auteur compare les structures rigides du vocabulaire français à la liberté d'action qui existe chez les anglais ou, par exemple, on peut former des séries de substantifs avec le suffixe *-ness* : *empty, emptiness, blind, blindness*, etc.

En français, l'adjectif et le substantif correspondant ont rarement une base commune. « On comprend alors pourquoi la langue française a la réputation d'être si difficile à apprendre. Mais n'est-ce pas là, pour certain, une partie de son charme ? »⁹ Mais pour d'autres ce charme peut s'avérer fatal.

Nous n'allons pas nous laisser entraîner loin dans l'histoire du français, qui n'en demeure pas moins très intéressante à connaître, mais ce n'est point notre objectif.

Ce qui serait intéressant à connaître, par contre, c'est qu'à travers le temps, le français a beaucoup changé. Le français d'aujourd'hui ne ressemble pas du tout à celui du IX^e siècles et les changements qui se sont produits depuis, pour aboutir près de dix siècle plus tard à la naissance d'un français écrit, sont trop nombreux

et trop complexes pour qu'il soit possible de les décrire ou même seulement d'en énumérer les différentes phases.

Tout en changeant, le français s'est enrichi en empruntant des mots à d'autres langues comme l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe...

Pour contrôler toutes ces richesses, les académiciens ont décidé de soumettre le français à des règles en fixant l'orthographe et en normalisant la prononciation.

« La langue, instrument de la centralisation politique, devient une affaire d'Etat : en 1635, Richelieu fonde l'Académie française, première « société savante » directement réglementé par l'état. Ses quarante membres, triés sur le volet, ont pour mission d'observer la langue, de la surveiller, de canaliser son évolution, de contenir ses débordements, avec, au programme, l'élaboration d'une grammaire et surtout d'un dictionnaire. »¹⁰

4.1 L'orthographe française :

Il est connu que l'orthographe française est très difficile, et à enseigner et à apprendre et tous les apprenants de cette langue peinent dans ce domaine.

Au cours des séances de l'Académie qui voulait imposer une orthographe officielle, l'orthographe de chaque mot faisait l'objet d'une discussion et toute proposition de simplification était rejetée, on préférait l'ancienne orthographe.

Voilà pourquoi sont rétablies des formes archaïques avec des consonnes superflues, comme dans *corps*, *temps* ...

Une orthographe si difficile qu'on est jamais tout à fait sûr de soi quant à l'écriture de certains mots, et ceci qu'on soit écrivain ou enseignant, même universitaire. Dans ces cas on est amené à consulter le dictionnaire pour vérifier, par exemple :

« - Des ACCENTS : *zone* mais *cône*, *traiter* mais *traîner*, *avènement* mais *événement*...

- Des CONSONNES DOUBLES : *siffler* mais *persiffler*, *charrue* mais *chariot*,

- Des TERMINAISONS : *quincaillier* mais *écailler*...

- des TRAITES-D'UNION : *tout à fait* mais *c'est-à-dire*, *contrepoison* mais *contre-plaqué*...

- Des PLURIELS DE NOMS COMPOSÉS : des *gardes-pêche* mais des *garde-robres* et des *garde-manger*...

- Les subtiles DISTINCTIONS entre des mots comme *le fabricant* et *en fabriquant*, des expressions comme *un travail fatigant* et *un homme se fatiguant*, des dérivés tels que *blocage* de (*bloquer*) et *truquage* de (*truquer*), etc. »¹¹

4.2. Le lexique :

A l'inverse du XVII^e siècle qui avait condamné toute intention d'invention lexicale, le XVIII^e siècle apparaît comme l'époque où l'accroissement du lexique s'est fait avec plus de liberté. Avec l'épanouissement des nouvelles techniques et la transformation des structures sociales, avait pris naissance un besoin pressant de nommer les nouveaux objets et les nouveaux concepts d'où la parution des encyclopédies.

4.3. La grammaire :

A l'opposé du lexique qui a eu de la facilité dans le changement, la grammaire quant à elle est plus résistante aux mutations ; et évolue beaucoup plus lentement. A titre d'exemple, il a fallu des siècles pour que naissent des adverbes en *-ment* à partir du substantif latin *mens* « esprit, manière » ou encore qu'apparaisse un

nouveau futur.

Mais malgré tous les efforts fournis, le français ne peut que se plier aux exigences de la modernité et des changements sociaux qui lui donnent à chaque fois un visage nouveau, comme celui donné par la communication de masse qui use de l'audio visuel pour propager un lexique non commun, comme celui de la publicité. Et récemment on assiste à la naissance d'un tout autre français, celui utilisé pour envoyer des messages (SMS) par le biais du téléphone mobile.

Conclusion générale:

De ce qui précède, nous ne pouvons que constater le grand lien existant entre le sentiment d'insécurité linguistique, et la notion de norme. Que la maîtrise de cette dernière renforce l'opération d'apprentissage de la langue étrangère, par nos étudiants. Et, au contraire, ignorer cette même norme, conduit, inévitablement, nos apprenants vers l'IL, surtout avec une langue aussi difficile que le français.

Nous avons découvert que ce sentiment, qui touche différents types de locuteurs, et ceci dans différentes situations de communication que nous avons évoquées ci-dessus, est en mesure d'expliquer l'état "second" dans lequel l'apprenant du FLE, se retrouve quand il n'arrive pas à mettre en mots, ses pensées. Il est plus qu'évident que nos apprenants n'arrivent pas à surmonter cet obstacle, parce qu'ils ne maîtrisent pas les normes qui gèrent La langue française, et pour terminer je vous propose ce constat.

Références

¹QUEFFELEC A, DERRADJI Y, DEBOV V, SMAALI-DEKDOUK D, CHERRAD-BENCHEFRA D : *Le français en Algérie lexique et dynamique des langues*, éd. Duculot, Belgique, 2002, p36.

² WALTER H: *Le français dans tous les sens*, éd. Robert Laffont, Paris 1988, p73.

³MOREAU M L :*Sociolinguistique, concepts de base*, éd. MARGADA, Paris, 1997, p171.

⁴Ibid.

⁵Ibid, p171.172.

⁶CALVET L J : *la Sociolinguistique*, éd: PUF, Paris, 1993, p.51.

⁷BYLON C : *Sociolinguistique, société, langue et discours*, éd. Nathan, Paris, 1996, p.71.

⁸WALTER H: *Le français dans tous les sens*, éd. Robert Laffont, Paris 1988, p73.

⁹Ibid.

¹⁰Ibid, p.100.

¹¹Ibid, p.258.